



Cfdt:

CADRES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

NÉGOCIER L'USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES



CADRESCFDT.FR



[@cadres.cfdt.fr](https://twitter.com/cadres.cfdt.fr)



[/CFDTCadres](https://www.facebook.com/CFDTCadres)



[cfdt-cadres](https://www.linkedin.com/company/cfdt-cadres)

“ Nous sommes amenés à utiliser de plus en plus d’outils numériques dans notre quotidien, ce qui rend leur gestion parfois difficile.”



À L'ÈRE DE L'HYPERCONNEXION

Les outils numériques ont envahi notre quotidien professionnel comme personnel. Même si nous ne pouvons pas nier ce caractère envahissant dans nos vies, il convient objectivement de ne pas les rendre responsables de tous nos maux. Ils ne sont bien souvent que le symptôme d'un mal plus grand lié à l'organisation du travail.

Des outils qui vous veulent du bien ?

Au-delà du **nombre de mails reçus par jour**, beaucoup de salariés se plaignent de l'utilisation du numérique et de la place qu'il prend dans le monde du travail :

- **Ordinateurs portables et smartphones** nous permettent de nous connecter partout et tout le temps, au risque de ne plus pouvoir nous déconnecter du travail.

- Les **outils de géolocalisation** sensés nous aider dans notre travail peuvent devenir aussi de puissants outils de surveillance s'ils sont mal utilisés.
- Les **ERP (Progiciel de gestion)** permettent de suivre en temps réel l'activité d'une entreprise et sont en partie à l'origine des reportings permanents demandés aux salariés sur leur travail. Certains se plaignent d'ailleurs de passer plus de temps à renseigner l'outil qu'à faire le travail sur lequel ils reportent.
- L'**agenda partagé** peut déposséder le cadre de l'organisation de son temps.
- La **messaging instantanée** destinée à fluidifier la communication et réduire l'utilisation du mail est détournée comme outil de surveillance (par le biais de l'indicateur d'activité).

40%
des cadres
disent ne
pas se sentir
accompagnés
par leur
entreprise
aux changements
apportés par
le digital.

*Enquête TNS Sofres
pour la CFDT Cadres
(Septembre 2015)*



DÉBATTRE DE L'UTILISATION DES TIC DANS L'ENTREPRISE

.....

L'accord national « qualité de vie au travail » signé en 2013 propose d'encourager et de favoriser l'expression des salariés sur leur travail par la mise en place d'espaces de discussion (article 12). Ces espaces sont le lieu même où les salariés doivent débattre avec leur direction de l'utilisation des TIC dans l'entreprise.

Aussi, la CFDT Cadres invite les équipes syndicales à négocier la mise en place de tels espaces, préconisant les comportements et actions suivants :

- **Définir un cadre et fixer collectivement la régulation d'usages individuels par la négociation collective.**
- **Appréhender l'espace de dialogue professionnel au sens du collectif de travail comme opportunité** pour se responsabiliser individuellement et collectivement sur les usages numériques.
- **Favoriser la pédagogie, la sensibilisation, la formation des managers en management des équilibres** (voir ce que propose aujourd'hui le CREFAC sur ces questions).
- **Organiser l'articulation « collectif salariés » - IRP** pour faire l'inventaire des bons usages.
- **Favoriser et articuler dialogue professionnel et dialogue social** : s'appuyer sur le réel, les bases de données, les usages pour bien capter les tendances, les évolutions, et ainsi mieux ajuster, mieux réguler voire mieux anticiper.





- En amont de toute analyse d'impact sur les TIC, **la prise en compte de l'organisation du travail dans l'entreprise et les événements venus la perturber** afin de réaliser le bilan le plus exhaustif possible.
- **L'examen de l'ensemble des outils numériques utilisés dans l'entreprise** pour poser un bon diagnostic et trouver des solutions adéquates - notamment par la régulation des usages - aux problèmes rencontrés.
- **Un droit et un devoir de déconnexion effectifs négociés au plus près de la réalité des salariés.**
- **La négociation d'accords « qualités de vie au travail » et que le sujet de l'utilisation des TIC soit pleinement intégré aux espaces de discussion mis en place** sur les conditions d'exercice du travail.

LA CFDT CADRES REVENDIQUE :



47-49 avenue Simon-Bolivar
75950 Paris Cedex 19
contact@cadres.cfdt.fr

CFDT Cadres - 2023

SCANNEZ...



...ET REJOINGEZ-NOUS !

La CFDT, votre partenaire/expert social dans la relation avec votre employeur.

La CFDT, pour négocier dans l'entreprise et la branche.